



L'artisan ne viens pas finir le chantier qu'il a massacré

Par **manu59190**, le **24/01/2011** à **21:06**

Bonjour,

J'ai fait refaire cette été ma toiture et ma façade par un artisan jeune entreprise pour uune somme de 11000€

la toiture fut faite mais aucune finition les solins ne sont pas fixés , le chéneau est trop court et toujours pas habillé mais j'ai payé la totalité de la facture de la toiture les finitions devaient etres faite a la fin après le sablage .

Mais voilà , le sablage il ne l'avait visiblement jamais fait , sablé a certain endroit et d'autre pas , puis le de-joinyage au marteau burin ?? les eclats sur les briques sont très nombreux ?? les joints par ci par là il essayé une machine me dit il .j'ai alors fait l'unique réflexion sur la qualitée de ces 4 semaines de travail (pour une maison de ville de 5 mètres de façade) le lendemain quand je suis rentré du boulot chantier déserté , 9000€ sur 11000€ payé , dabort 2 semaines de baratins au téléphone puis ils ont bloqué mon numéro sur leur portables, plus de repondeur et comme ils sous loue un bureau dans une entreprise de formation esthétique il n'y a jamais personne pour les rencontrer. Je suis allé voir le conciliateur de justice , il ne sont pas venue au rdv . Dois je porter plainte , dois je faire expertisé les travaux pour envisagé de finir cette maison et par qui l'expertise .

devant le dossier photo edifiant le conciliateur me dit de faire un procès , mais sur société.com je voit qu'il y a plusieurs société a son nom et que la derniere est de cette été .

donc si je porte plainte dois je prendre un avocat , faire constater par huissier ect car meme si je gagne dans 5 ans il ne sera plus solvable ou sevirat sous un autre non .

je ne sait vraiment pas quoi faire .

Merci d'avance pour vos réponse .

Par **mimi493**, le **24/01/2011** à **21:16**

Commencez par envoyer une LRAR de mise en demeure (courte, concise)

Par **manu59190**, le **24/01/2011** à **22:06**

j'ai commencé par cela suite a mon premier RDV avec le conciliateur sur son conseil , afin de prouver qu'il ne repond pas a mes appel et qu'il ne puisse pas dire que je n'ai pas essayé de le joindre.

je me demande comment l'on peu monter une boite sans compétece dans le domaine et pouvoir la fermer et en ouvrir une autre des que l'on a fait preuve de cette incompetence et surtout après avoir laissé quelqu'un. je suis célibataire j'ai payé 15 ans pour payer ma maison et j'ai mis toutes mes economie pour finalilé se réve d'etres enfin propriétaire.
merci de votre reponse

Par **chaber**, le **25/01/2011** à **07:26**

Bonjour,

Vous pouvez procéder par une injonction de faire devant le tribunal. Cette action gratuite vous permettra de réclamer des dommages et intérêts, et si l'entreprise n'exécute pas les travaux, vous pourrez en choisir une autre.